

Devoir d'information 2025 (exercice 2024) Rapport à l'Assemblée générale

Sur la base des documents et des informations fournis par les membres, voici les conclusions des organes de contrôle de RE-EF concernant les dossiers reçus en 2025 (exercice 2024).

Aucun recours formel n'a été introduit contre les appréciations du Comité de surveillance. Certaines évaluations défavorables ont été détaillées dans l'optique d'un parcours d'amélioration.

Aperçu général

- 111 membres et 2 fellows ont soumis des dossiers pour le Devoir d'information de 2025.
 - o Membres dispensés de dépôt complet en 2025 (seul le Tableau de synthèse de l'exercice 2024) : 26, tous dans les délais
 - o Dossiers complets soumis dans les délais ou avec autorisation de report : 80
 - o Dossiers soumis en retard, sans demande ni autorisation de report : 7
- 13 nouveaux membres/fellows n'avaient pas encore de dossier à soumettre
- Aucun document reçu dans les délais : 3 membres

Ceci concernait un total de 129 membres/dossiers. Seulement 2 dossiers ont été soumis sous enveloppe ; l'ensemble des autres membres a transmis son dossier sous format digital.

Observations générales et recommandations

- Les donateurs doivent être informés de leur Droit à l'information et avoir accès aux chiffres clés sans en faire la demande explicite. Cet aperçu synoptique avec les chiffres clés comprend non seulement le bilan et compte de résultat, mais aussi des coûts de récolte de fonds et les ratios (administration générale, récolte de fonds, impact).
- Les chiffres clés doivent être publiés et expliqués (site web, rapport annuel, etc.) ; le Tableau de synthèse ou un modèle propre équivalent peut être utilisé à cette fin.
- Rappelons notre recommandation : lier le label RE-EF via un lien hypertexte vers la page de transparence sur le site web de l'organisation (et non vers le site <http://re-ef.be>).
- La communication du ratio des dépenses d'impact est respecté par de nombreux membres, contrairement aux règles en matière de Bonne gouvernance (la tolérance ne s'appliquera plus pour l'exercice 2025).
- La tension salariale n'est toujours pas remplie par tous les membres. Or, en absence d'une obligation de publication des rémunérations les plus élevées, ceci constitue vraiment le minimum à publier.

Appréciations détaillées

Dossiers bénéficiant d'une exemption en 2025, grâce à un excellent dossier en 2024 : **au moins 'satisfaisant' pour les 26 dossiers**

Dossiers de membres jugés 'SATISFAISANT' : 72

- Dossiers soumis dans les délais, évaluation 'satisfaisant' : 68
- Dossier soumis trop tard, sans demande de report, évaluation 'satisfaisant', avec blâme :
 - MÉDECINS SANS FRONTIÈRES
 - OSEJTM
 - CARE/CHIREC
 - MEKONG PLUS

Dossiers de membres jugés 'INSATISFAISANT' : 13

Ces membres ont obtenu une évaluation inférieure au seuil minimum pratiqué.

- Dossier soumis dans les délais, évaluation 'insatisfaisant' :
 - LIGUE CARDIOLOGIQUE BELGE
 - BLAUWE KRUIS BRUGGE
 - ACTION DAMIEN

Etant donné que BLAUWE KRUIS BRUGGE a été évalué 'insatisfaisant' pour la deuxième année consécutive, son **exclusion** comme membre sera soumise à l'Assemblée générale.

- Dossier non soumis à temps, évaluation 'insatisfaisant' :
 - STICHTING EDITH DEVRIENDT
- Dossiers soumis dans les délais, jugés 'insatisfaisant', sous réserve d'amélioration dans un délai de 3 mois :
 - DOMUS
 - CONGODORPEN
 - LIGUE BELGE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES - COMM. FRANÇAISE
 - FONDATION SAINT-LUC
 - DE HOGE KOUTER
 - PROVEG
 - NATUURPUNT
 - COMPAGNONS DEPANNEURS
 - PLEEGZORG VLAANDEREN

Aucun dossier reçu au 23 décembre 2025 :

- KIYO
- FRACARITA
- BIG

Exonérations pour 2026 : 28

Le Conseil d'administration dispense les membres suivants **de soumettre un dossier complet en 2026**. L'exemption est limitée à un an et **le Tableau de synthèse reste obligatoire** :

- MÉDECINS SANS VACANCES
- ASMAE
- ATD QUART MONDE BELGIQUE
- AUTISM-EUROPE Belgique
- BROEDERLIJK DELEN
- CARITAS INTERNATIONAL
- CETRI
- COMITÉ DE SOUTIEN DE CLAIRVAL
- CONVIVIVUM (CONVIVAL)
- CUNINA
- DEFI BELGIQUE-AFRIQUE (DBA)
- DIABETES LIGA VLAANDEREN
- FONDATION MICHEL CREMER
- FONDS VOOR ONTWIKKELINGSSAMENWERKING (FOS)
- LIGHT FOR THE WORLD
- LIGUE DES DROITS HUMAINS
- LUCIA
- MS LIGA VLAANDEREN
- NATAGORA
- OXFAM-SOLIDARITE
- SOLIDARITE SOCIALISTE (SOLSOC)
- FONDATION DES BRÛLURES
- FONDATION SAINT-JAN
- TRIAS
- UNITED FUND FOR BELGIUM
- VIA DON BOSCO
- WSM
- WWF – Belgique